

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.324**

**Convention
particulière de mise
en oeuvre d'une
délégation de
crédits à
l'agglomération du
Grand Angoulême
sur la thématique
Bourse Régionale
Tremplin pour
l'Emploi dans le
cadre du contrat
régional de
développement
durable 2007-2013**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES
SOLIDAIRESRapporteur : **Monsieur CHARRIER****CONVENTION PARTICULIERE DE MISE EN OEUVRE D'UNE DELEGATION DE CREDITS A
L'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME SUR LA THEMATIQUE BOURSE REGIONALE
TREMPIN POUR L'EMPLOI DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
DURABLE 2007-2013**

Par délibération n° 66 du 23 mars 2007, vous avez approuvé le contrat régional développement durable (CRDD) qui prévoit la mise en œuvre du dispositif bourses régionales tremplin pour l'emploi (BRTE) sur le territoire de la ComAGA. La région Poitou-Charentes participe à ce dispositif à hauteur de 18 € par habitant sur 2007-2013 soit 1 842 620 €, et le territoire à hauteur de 4,50 € par habitant soit 460 655 €.

La convention de délégation de crédit en annexe prévoit la répartition des crédits sur les 7 ans et les modalités de mise en œuvre du dispositif pour le compte de la région.

Le fonctionnement de l'atelier de la création sera financé dans les mêmes proportions par le territoire et la région, la participation de cette dernière étant prise en compte dans le CRDD en dehors de cette enveloppe.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 10 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention particulière de mise en œuvre d'une délégation de crédits sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême sur la thématique « bourses régionales tremplin pour l'emploi », dans le cadre du contrat régional de développement durable 2007 – 2013.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :**08 octobre 2007****Affiché le :****09 octobre 2007**